



## Conditions générales de vente et de service

Version du 1 Avril 2019

### **ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les présentes Conditions Générales (ci-après « les Conditions Générales ») ont pour objet de régir les relations entre MACHIN BIDULE et le Client dans le cadre des Ventes ou des Services réalisés. Elles s'appliquent dans leur intégralité et prévalent sur toutes Conditions Générales ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Elles sont indissociables de l'offre commerciale quelle que soit sa forme (devis, proposition commerciale et annexes associées), avec laquelle elles forment le Contrat entre MACHIN BIDULE et le Client. Elles sont systématiquement jointes à tous nos offres et/ou devis. Toute commande adressée à MACHIN BIDULE implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

### **ARTICLE 2 : LA COMMANDE**

Nos offres/devis sont effectuées sur la base du tarif en vigueur. Leur durée de validité est de deux (2) mois à compter de leur date. Toute commande adressée à MACHIN BIDULE doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30% de la valeur TTC de la commande. Par principe, toute commande définitive ne peut faire l'objet d'une rétractation ou d'une annulation de la part du Client.

### **ARTICLE 3 : PROJETS AVANT-VENTE, PROPOSITIONS NON RETENUES ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

Tous les projets, études, esquisses, bons à tirer, maquettes, prototypes, pré-séries, échantillons, documents de travail, devis, présentations avant-vente, propositions, sont communiqués au Client dans le cadre d'un prêt à usage dont la finalité est l'évaluation, la discussion de l'offre commerciale de MACHIN BIDULE ou la mise en œuvre du Contrat. Ils ne seront pas utilisés par le Client à d'autres fins. MACHIN BIDULE conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur les documents prêtés. Ces documents doivent être restitués à MACHIN BIDULE à première demande, qu'ils soient sur support papier ou numérique. Le Client devra détruire toute copie. Ils sont couverts par une confidentialité stricte. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers qu'avec l'autorisation expresse de MACHIN BIDULE. Toute cession de droit de propriété intellectuelle sur ces éléments devra faire l'objet d'un contrat entre MACHIN BIDULE et le Client.

### **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

#### **4.1. Obligations de MACHIN BIDULE**

MACHIN BIDULE exécutera sa mission dans le strict respect du devis accepté par le Client, conformément aux caractéristiques prévues au Contrat. MACHIN BIDULE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture des Services, conformément aux règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité. MACHIN BIDULE est soumise à une obligation de moyens concernant la fourniture des Services.

#### **4.2. Sous-traitance**

MACHIN BIDULE est expressément autorisée à sous-traiter tout ou partie des prestations mises à sa charge auprès de tout sous-traitant de son choix. MACHIN BIDULE demeure en tout état de cause responsable des sous-traitants qu'elle fait intervenir dans le cadre des Services. MACHIN BIDULE ne pourra cependant être engagé que dans les limites du Contrat de sous-traitance.

#### **4.3. Obligations du Client**

##### **4.3.1. Usage conforme**

Le Client est responsable de l'utilisation des Produits et Services conformément à leur destination, aux règles de l'art de sa profession, aux lois et réglementations en vigueur et aux conditions contractuelles applicables. Le Client est seul responsable de la dégradation des Produits résultant de leur entreposage dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

##### **4.3.2. Obligation de collaboration**

Lorsque le processus d'exécution du Contrat implique le respect d'un certain nombre de phases indispensables impliquant la participation active du Client (par exemple : bon à tirer, phases de réceptions provisoires des livrables), le Client s'engage à procéder aux actions requises dans les délais convenus entre les Parties. Le Client s'engage également à fournir à MACHIN BIDULE tous les contenus, documents et informations qui lui seront nécessaires dans l'accomplissement de sa mission, et ce dans les délais requis. Tout retard dans la fourniture des contenus, documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission ou dans l'exécution des actions requises du Client, sera de nature à entraîner un report du délai de livraison au moins égal à la durée du retard.

##### **4.3.3. Bon à tirer / recette**

Selon le type de mission, une maquette finale du projet objet de la Prestation peut être présentée au Client avant sa production, son impression ou sa diffusion. Cette maquette finale, plus communément appelée « Bon à tirer » doit être validée par le Client par tous moyens écrits (lettre, fax, courrier, e-mail, etc.). Pour certaines prestations, un procès-verbal de recette pourra être nécessaire. C'est la dernière étape avant la mise en production. Il s'agit d'une épreuve contractuelle, en ce sens que la validation du Bon à tirer / ou la recette constitue une réception conforme de la maquette finale. Dès lors, la validation du Bon à tirer / ou la recette dégage MACHIN BIDULE de toute responsabilité quant au contenu de la maquette ainsi validée. Si des anomalies sont constatées lors de la validation du Bon à tirer ou de la recette, MACHIN BIDULE procédera aux modifications nécessaires et soumettra un nouveau Bon à tirer / recette au Client. Toute retard dans la validation du Bon à tirer ou dans la recette sera de nature à entraîner un report du délai de livraison au moins égal à la durée du retard. Par ailleurs, la validation du Bon à tirer / ou la recette consistant en la validation de la maquette finale, toute demande de modification significative ou susceptible d'aboutir à un remaniement profond du projet de départ validé par le Client à ce stade, MACHIN BIDULE se réserve le droit de refacturer toutes prestations supplémentaires engagées de ce fait en conformité avec ses tarifs.

#### **4.3.4. Contenus**

Les contenus du Client (informations, données, fichiers, images, vidéos, sons, textes et autres éléments de toute nature) fournis par le Client pour les besoins des Services (ci-après désignés comme « les Contenus ») sont et demeurent son entière propriété. Le Client en assume l'entière responsabilité. MACHIN BIDULE s'interdit d'accéder aux dits Contenus à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution du Service. Les Contenus doivent être licites et utilisés conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur. Tous contenus illicites ou utilisation illicite ou abusive de Contenus portant atteinte aux droits de tiers est prohibée.

### **ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES AUX PRESTATIONS INFORMATIQUES**

#### **5.1. Création de site web**

Le Client est informé que MACHIN BIDULE réalise des sites web fondés sur des logiciels en ligne, souvent en open source. Dans ce cadre, MACHIN BIDULE ne peut pas être tenue pour responsable des modifications techniques apportées à l'un de ces logiciels par le prestataire propriétaire de celui-ci. Il en va de même pour la modification d'un code langage de développement ou d'une API de connexion à un système de paiement. MACHIN BIDULE ne peut davantage être tenu pour responsable des dysfonctionnements causés par ces logiciels et sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte de chiffre d'affaire éventuelle.

#### **5.2. Noms de domaines**

Sauf clause contraire du Contrat, le Client demeure seul responsable du choix de son nom de domaine, de la recherche préalable sur les droits éventuels détenus par des tiers et seul responsable vis-à-vis de ces tiers. Le Client garantit MACHIN BIDULE contre tout recours à cet égard. En cas de résiliation ou de suspension de la relation contractuelle avec MACHIN BIDULE, les redevances et frais de transfert de délégation seront à la charge du Client.

#### **5.3. Hébergement**

Lorsqu'une prestation d'hébergement est incluse dans une Prestation plus globale de MACHIN BIDULE, MACHIN BIDULE sous-traite la prestation d'hébergement auprès d'un prestataire hébergeur. MACHIN BIDULE ne réalise de son côté aucune sauvegarde des données du Client. Dans ce contexte, il appartient au Client, en fonction du service d'hébergement souscrit, de réaliser les sauvegardes rendues nécessaires de ses contenus, et ce de manière régulière, afin de palier à toute défaillance du prestataire. Le Client devra par ailleurs contracter une assurance spécifique pour couvrir tout dommage lié à la perte de ses données. En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement du site web du Client, MACHIN BIDULE s'efforcera de prendre toutes mesures nécessaires auprès de son fournisseur en vue d'assurer le maintien du Service. Le Client est seul responsable des contenus diffusés sur son site web, MACHIN BIDULE agissant en qualité de simple hébergeur. La trafic étant aléatoire, le Client déclare parfaitement connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, et notamment la saturation possible du réseau à certaines périodes et accepter les conséquences, étant entendu que l'obligation de MACHIN BIDULE est une obligation de moyen. Il est précisé que l'hébergeur pourra interrompre ses services pour des raisons de maintenance, en conformité avec les prévisions de son contrat. En cas de changement d'hébergeur à l'initiative du Client, les travaux de migration des fichiers et données pourront être assurés par MACHIN BIDULE moyennant rémunération.

### **ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES**

#### **6.1. Prix/tarif des Produits et Services**

Le prix des Produits et Services sont établis sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande et sont détaillés dans nos devis/offres. Les prix des Produits et Services sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes. Les droits, impôts et taxes sont ceux applicables au jour de la facturation. Le prix de la cession des droits de propriété intellectuelle sur les Livrables est inclus dans le prix forfaitaire des Prestations, en conformité avec les exceptions au principe de la rémunération proportionnelle prévus par l'article L.131-4, 4° du Code de la propriété intellectuelle.

#### **6.2. Paiement**

Les sommes facturées seront dues par le Client à MACHIN BIDULE 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les acomptes sont payables comptant au jour de la commande. Les paiements sont réglés par virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre de MACHIN BIDULE.

#### **6.3. Défaut ou retard de paiement**

Toute somme non payée à l'échéance prévue entraînera de plein droit et sans formalités conformément et dans les conditions de l'article L.441-6 du Code de commerce, (i) l'application sur les sommes restant dues et jusqu'à leur complet paiement, d'un taux d'intérêt de retard égal au taux de la BCE sur opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage ; (ii) le paiement d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de quarante (40) euros si les frais de recouvrement sont inférieurs à cette somme, et au-delà de cette somme, d'un montant égal aux sommes effectivement engagées pour obtenir le règlement de la créance due. Le retard ou défaut de paiement total ou partiel entraînera en outre l'exigibilité immédiate de toutes les dettes non encore échues dues à MACHIN BIDULE à quelque titre que ce soit. MACHIN BIDULE se réserve également la possibilité de suspendre les ventes de Produits et les Services jusqu'au paiement complet et effectif des sommes lui étant dues. MACHIN BIDULE pourra par ailleurs de plein droit et sans formalités résoudre le Contrat issu des présentes Conditions Générales mais aussi tous les autres contrats en cours avec le Client même si la date de paiement n'est pas échue. MACHIN BIDULE se réservant également le droit de conserver les paiements et acomptes antérieurement versés par le Client à quelque titre que ce soit.

### **ARTICLE 7 : DUREE, RENOUVELLEMENT**

La durée du Contrat peut varier d'un Contrat à l'autre et en fonction de l'offre souscrite. Elle est déterminée dans le Devis. Le Contrat prendra effet à réception du devis signé accompagné de l'acompte de 30% du prix TTC de la commande. Nos abonnements se renouvellent par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis d'un (1) mois.

### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

MACHIN BIDULE garantit la conformité des Produits et Services aux spécifications du Contrat ainsi qu'aux normes en vigueur. En cas de Produits reconnus non-conformes ou défectueux, la responsabilité de MACHIN BIDULE est limitée soit au remplacement des Produits à l'identique ou équivalent, soit à la valeur à laquelle les Produits ont été facturés. Dans la réalisation de ses prestations de Services, compte tenu de la nature des Services, MACHIN BIDULE est tenu par une obligation de moyens. Dans l'hypothèse où la responsabilité de MACHIN BIDULE serait engagée :

- MACHIN BIDULE ne sera responsable que des dommages matériels, prévisibles et directs, à l'exclusion de tous dommages indirects. Sont

notamment considérés comme des dommages indirects, les pertes de production, pertes de profits et perte de chance ;

- la responsabilité totale de MACHIN BIDULE, au titre du Contrat, sera limitée, toutes causes confondues, au prix des Produits en cause et/ou de la Prestation. Dans l'hypothèse d'une Prestation à exécution successive, la responsabilité de MACHIN BIDULE sera limitée au prix effectivement payé par le Client à MACHIN BIDULE en exécution du Contrat au titre de l'année civile de survenance du dommage.

Dans tous les cas, le Client devra s'efforcer de minimiser les dommages, dans son intérêt comme dans celui de MACHIN BIDULE, MACHIN BIDULE étant dispensée de couvrir les dommages que le Client aurait pu lui-même écarter.

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

### **9.1. Traitements réalisés pour le compte du Client**

#### **Propriété des données**

Les données et bases de données du Client contenant ou non des données personnelles et auxquelles MACHIN BIDULE pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution du Contrat sont la propriété exclusive du Client. Ces données et bases de données sont strictement confidentielles.

#### **Sous-traitance relative aux données personnelles du Client et sécurité des données**

Dans l'hypothèse où MACHIN BIDULE traiterait des données personnelles pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, MACHIN BIDULE s'engage notamment à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, et ses sous-traitants le cas échéant :

- ne traiter les données personnelles du Client que sur instruction documentée du Client ;
- traiter les données uniquement pour la ou les finalités qui fait/ont l'objet de la sous-traitance ;
- ne prendre aucune copie des données qui lui sont confiées, à l'exception de celles qui sont nécessaires à l'exécution du Contrat ;
- ne pas divulguer les données personnelles à des tiers, en ce compris aux sous-traitants de MACHIN BIDULE, en dehors des cas expressément prévus dans le Contrat, ou en l'absence d'autorisation écrite du Client, ou en dehors des cas prévus par une disposition légale ou réglementaire ;
- ne rendre accessibles et consultables les données personnelles qu'aux seuls personnels dûment habilités est autorisé en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions ;
- prendre toutes mesures techniques et d'organisation appropriée pour assurer la sécurité des données et pour protéger les données personnelles contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une utilisation frauduleuse ou détournée et/ou une violation des données personnelles au sens de l'article 32 du RGPD pendant toute la durée du Contrat. Ces mesures doivent assurer, compte tenu de l'état de l'art, un niveau de sécurité appropriée au regard des risques présentés par le traitement et la nature des données à protéger ;
- plus généralement, s'engager à respecter et faire respecter toutes les pratiques en matière de sécurité des données et d'information des personnes sujets de traitements afin de se conformer à la réglementation en vigueur ;
- prendre, en cas de violation des données, dès que possible, toutes les mesures nécessaires pour remédier et diminuer l'impact de la violation et informer le Client sans délai de ladite violation de données ;
- le cas échéant, collaborer activement avec le Client pour lui permettre de répondre à ses obligations

réglementaires au regard notamment des articles 33 et 34 du RGPD ;

- ne procéder à aucun transfert de données à caractère personnel fournies en dehors de l'Union Européenne sans avoir obtenu le consentement exprès du Client au préalable ;
- indiquer au Client les modalités et procédures qu'il met en œuvre pour assurer la conformité des Prestations au RGPD ;
- restituer ou supprimer toutes les données aux termes de la Prestation.

#### **Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- communiquer le nom et les coordonnées de son Délégué à la Protection des données (DPO) le cas échéant, ainsi que le Registre des traitements de données personnelles sous-traités à MACHIN BIDULE ;
  - donner à MACHIN BIDULE toutes les informations destinées à lui permettre de remplir l'obligation mises à sa charge par le RGPD et à offrir un niveau de sécurité adapté au regard des données personnelles traitées.
- A défaut, MACHIN BIDULE ne sera pas en mesure de remplir ses obligations de sous-traitant de données personnelles et sa responsabilité ne pourra être recherchée de ce fait.

### **9.2. Données collectées par MACHIN BIDULE**

MACHIN BIDULE collecte des données personnelles pour les besoins de la gestion et de l'exécution du Contrat. MACHIN BIDULE pourra utiliser les données personnelles du Client pour des sollicitations commerciales en conformité avec les prescriptions légales en vigueur. Les données collectées sont : le nom, le prénom, l'e-mail, l'adresse postale et le numéro de téléphone de la personne qui est le contact de MACHIN BIDULE chez le Client pour la conclusion et l'exécution du Contrat. Les données sont conservées pour en base active cinq (5) années à compter du dernier contact avec le Client, puis archivées cinq (5) années pendant la durée de la prescription légale. Le destinataire des données est MACHIN BIDULE. MACHIN BIDULE se réserve cependant le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles du Client à ses sous-traitants pour les besoins du Contrat. MACHIN BIDULE s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. La personne dont les données sont collectées bénéficie du droit de demander à MACHIN BIDULE l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données à caractère personnel. Elle peut également demander une limitation du traitement ou s'opposer au traitement des données la concernant. Elle dispose du droit de retirer son consentement au traitement de ses données à tout moment. Elle peut exercer ses droits en envoyant un e-mail à [clic@machin-bidule.fr](mailto:clic@machin-bidule.fr) ou un courrier à MACHIN BIDULE – 9 rue du Greffier – 72000 LE MANS, en mentionnant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail) et en précisant l'objet de sa correspondance. Sa demande devra être accompagnée de tout document de nature à justifier de son identité (passeport, CNI). Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception. Elle dispose de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE**

MACHIN BIDULE s'engage à une obligation de confidentialité portant sur toutes informations orales ou écrites, quelles qu'elles soient et quel qu'en soit le support, communiquées par le Client dans le cadre du Contrat, sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait des Parties.

## **ARTICLE 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **11.1. Droits de propriété intellectuelle du Client**

Le Client est et demeure propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle sur les données, fichiers et documents couverts par de tels droits transmis ou mis à la disposition de MACHIN BIDULE dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Contrat n'emportant aucun transfert de droits. En conséquence, MACHIN BIDULE s'interdit d'utiliser ces données, fichiers et documents à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du Contrat. Le Client garantit être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires pour lui permettre de transmettre ces données, fichiers et documents à MACHIN BIDULE en vue de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat, et garantit MACHIN BIDULE contre toute revendication ou réclamation d'un tiers à ce sujet. A la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit, MACHIN BIDULE remettra au Client l'ensemble des données, fichiers et documents du Client qui lui auront été ainsi confiés pour les besoins de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

### **11.2. Droits de propriété intellectuelle de MACHIN BIDULE**

MACHIN BIDULE est et demeure propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle sur les outils, méthodes, logiciels, développements standards et savoir-faire qu'elle sera amenée à réaliser ou à utiliser dans le cadre du Contrat, le Contrat n'emportant aucun transfert de droits.

### **11.3. Cession des droits d'auteur sur les Livrables au Client**

MACHIN BIDULE cède au CLIENT l'intégralité de ses droits patrimoniaux d'auteur sur les Livrables pour la durée légale de protection de ceux-ci et pour le monde entier. On entend par Livrable le projet final retenu et livré au Client après réception conforme, soit le produit fini. Dans ce cadre, les simples projets soumis au Client mais non retenus par ce dernier ne constituent pas des Livrables. Les fichiers de production, les calques et les sources ne constituent pas des Livrables, mais des documents de travail. Ils sont donc exclus de la cession et demeurent la propriété de MACHIN BIDULE conformément aux prévisions de l'article 3 ci-avant. Si le Client souhaite obtenir la livraison et la propriété des fichiers de production, des calques et des sources, ou de tout document de travail, un devis sera réalisé, prévoyant une rémunération complémentaire. La présente cession comprend notamment le droit de reproduction, le droit de communication au public, le droit de modification, le droit d'adaptation, le droit de traduction, le droit de distribution, de vente, de location, et plus généralement, le droit d'exploitation par tous moyens, tous procédés, sur tous supports, par tous media et réseaux de communication, connus ou inconnus à ce jour, à titre gratuit ou onéreux, et pour toutes finalités. La rémunération de la présente cession est comprise dans le prix payé à MACHIN BIDULE aux termes de l'article 6.1. La présente cession interviendra après prononcé de la réception conforme ou recette définitive et sous réserve du complet paiement du prix de la Prestation. Toutefois, en cas de cessation anticipée du Contrat, quelle qu'en soit la cause et sauf en cas de résiliation pour faute du CLIENT, la cession se produira à la date de la cessation sur les Livrables réalisés à cette date, sous réserve du complet paiement de ceux-ci. MACHIN BIDULE s'engage également, pour le cas où il ferait appel à des sous-traitants, partenaires ou tous autres tiers en vue de fournir les Prestations au titre du présent Contrat, à acquérir les droits de propriété intellectuelle afférents aux travaux de ces sous-traitants, partenaires et autres tiers (y compris notamment les copyrights, droits d'auteur, brevets, marques, dessins et modèles, droit de bases de données, idées, concepts, savoir-faire, secrets professionnels, données confidentielles), à titre exclusif, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits, afin

de les intégrer aux Livrables et les céder dans les mêmes conditions au Client. Il est entendu que les droits acquis auprès de ces tiers incluent notamment, à titre non exhaustif, les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de traduction et de distribution de toutes les images réalisées dans le cadre de la réalisation des Prestations mais qui ne seraient finalement pas utilisées dans les Livrables, sur tout support papier et digital et par tous moyens. MACHIN BIDULE accordera sur ceux-ci au Client une licence irrévocable, non exclusive, mondiale, pour la durée légale de protection sur ces éléments pour les besoins internes du Client, en vue de l'utilisation des Livrables, à l'exclusion de toute autre finalité. Le prix de ladite licence est inclus dans le prix de la Prestation.

### **11.4. Crédit – droit moral**

Sauf mention contraire prévue au Contrat, MACHIN BIDULE se réserve la possibilité d'inclure dans les réalisations ou créations une mention indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type « Design MACHIN BIDULE », « Création MACHIN BIDULE », « Réalisation MACHIN BIDULE ». De même, MACHIN BIDULE intégrera la mention du crédit des auteurs lorsqu'elle est requise. Le Client devant respecter le droit moral des auteurs ayant contribué à la création des Livrables, qui est un droit imprescriptible des auteurs (par exemple, crédit des photographes).

## **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES CONFLITS**

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit interne français, exclusion faite de toute convention internationale. Les litiges nés entre les Parties relèveront de la compétence des tribunaux compétents du ressort du Tribunal de grande instance du MANS, même en cas de référé, d'appel, de demande incidente, pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, auxquels les Parties attribuent compétence.

## **ARTICLE 13 : NON SOLlicitation DE PERSONNEL**

Le Client s'engage à ne pas faire d'offre d'embauche, débaucher, embaucher ou associer, directement ou indirectement, tout détenteur de son capital social, mandataire social, membre du personnel de MACHIN BIDULE pendant toute la durée du présent Contrat et pendant les 24 mois qui suivront la cessation de la relation contractuelle. En cas de non-respect de cette obligation, le Client versera à MACHIN BIDULE, à titre d'indemnité, une somme égale à la rémunération brute perçue par le personnel concerné au cours des 24 derniers mois précédent son départ.

## **ARTICLE 14 : REFERENCES COMMERCIALES – PROMOTION DES CREATIONS**

MACHIN BIDULE est autorisée à faire mention de sa relation commerciale avec la société du Client dans ses références client notamment dans ses publicités, manifestations publiques, publications, appels d'offres, plaquettes, documents commerciaux, Site Internet de MACHIN BIDULE. MACHIN BIDULE est à cette fin autorisé à utiliser le logo et/ou la marque du Client. Sauf dispositions contraires écrites, MACHIN BIDULE est autorisée à diffuser ses créations réalisées pour le Client à des fins promotionnelles de présentation de ses créations, sur tout type de support, sans limitation de durée, et ce dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe ou de publicité